



Association
des propriétaires
et résidents de
L'Île-des-Sœurs

MÉMOIRE DE L'APRIDS

Dans le cadre de la deuxième session des « journées portes ouvertes » tenues à L'Île-des-Sœurs les 19 et 20 avril 2013 concernant l'étude environnementale du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

Présenté à Transports Canada et à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Les représentants du comité pont Champlain de l'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs (APRIDS) ont assisté à la deuxième session des journées portes ouvertes relativement à l'évaluation environnementale du projet du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

L'APRIDS remercie très sincèrement les spécialistes présents aux tables de présentation et particulièrement les représentants de Transports Canada, messieurs Marc Brazeau, Directeur général, Grands projets de ponts et Vincent Jarry Ph.D., Directeur principal, pour leur ouverture d'esprit exprimée auprès de ses membres et du public en général.

L'APRIDS se réjouit de la présence très appréciée, si l'on en juge par le grand nombre de résidents qui ont occupé le kiosque, des représentants de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), et les remercie pour la qualité de l'information et les moyens mis en œuvre pour expliquer le projet du pont de contournement, un investissement de 125 millions qui sera la première pièce mise en place dans ce mégaprojet.

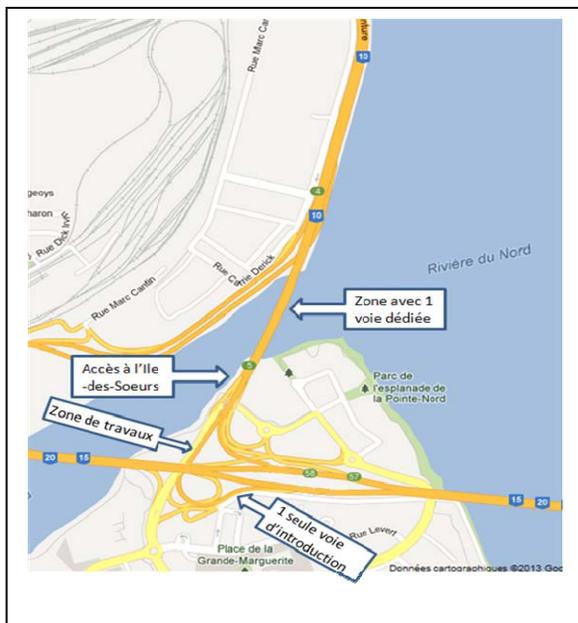
La majorité des résidents s'est dite très satisfaite de la transparence des informations, et les représentants de l'APRIDS ont eu le sentiment que ces échanges ont été bénéfiques pour tous, les uns découvrant les visages des personnes qui sont derrière ces projets, les autres appréciant le fait de pouvoir exposer leur travail aux futurs usagers.

Mémoire de l'APRIDS

Ce second mémoire conserve le même objectif, soit de contribuer à la réussite de la mise en œuvre du projet du nouveau pont pour le Saint-Laurent, incluant le pont de L'Île-des-Sœurs et le pont de contournement, dont la construction commence dès août 2013.

Le pont de contournement

Les informations exposées au niveau du pont de contournement sont très rassurantes et l'on peut mesurer tout le chemin parcouru en 4 mois. Cependant, il est apparu une nouvelle contrainte : la construction du viaduc qui va enjamber l'autoroute Bonaventure fera en sorte qu'une des 2 voies menant au pont Champlain sera entravée à cet endroit. Si l'impact est faible pour les automobilistes qui empruntent le pont Champlain, puisqu'il n'y a qu'une seule voie par la suite qui se raccorde au pont Champlain, on peut craindre que cette réduction du nombre de voies n'entraîne une congestion de la circulation beaucoup plus importante, au-delà du pont Clément, aux heures de pointe. L'impact pourrait être considérable pour les résidents de L'Île-des-Sœurs, puisque ce "bouchon" de circulation empêcherait l'accès à la bretelle d'entrée à L'Île-des-Sœurs, à moins qu'il ne soit instauré, sur l'autoroute existante, une voie dédiée à L'Île-des-Sœurs. Cette solution très peu onéreuse (de la signalisation uniquement), améliorerait grandement la desserte de l'île, sans entraver d'aucune manière, l'accès au pont Champlain. Les véhicules d'urgence pourraient, également, accéder plus rapidement pour intervenir le cas échéant auprès des quelque 30 000 habitants qui peupleront L'Île-des-Sœurs à la fin des travaux.



Qualité de vie, climat sonore, qualité de l'air

Nous avons également noté que certaines réserves, que nous avons formulées dans notre mémoire du 10 janvier 2013, semblent avoir été prises en considération, et nous en sommes très sensibles, tout comme la population qui semble beaucoup s'intéresser à ces aspects du quotidien.

- **Qualité de vie**

Le problème d'entrave à la circulation pendant la période de travaux représente une inquiétude majeure chez tous les habitants de l'île. La proposition de voie dédiée serait, à coup sûr, une amélioration sensible et largement appréciée. Le phasage des travaux et d'autres mesures, notamment la livraison de matériel la nuit ou l'utilisation du fleuve comme facilité de transport, sont des options qui n'ont pas échappé aux concepteurs et auxquelles nous souscrivons en principe, quitte à valider ultérieurement si celles-ci ne créent pas d'autres problèmes.

- **Le climat sonore**

Un équipement provisoire pour effectuer des mesures de bruit a été mis en place près du pont de L'Île-des-Sœurs. C'est un premier pas, mais qui risque d'être insuffisant pour modéliser tout le niveau sonore le long de l'axe principal. Une campagne de mesures à proximité du pont Champlain permettrait d'améliorer le calcul. Transports Canada assure à la population que si des murs antibruit s'avéraient nécessaires, ils seraient construits au début de la mise en route du chantier, afin d'être efficaces immédiatement. Cette mesure est très positive, mais partielle, puisque les murs ont une hauteur limitée. Il s'ensuit que le choix du revêtement des chaussées et la nature des joints entre les différentes sections du pont seront des éléments déterminants. De plus, et en fonction de la technique retenue, plusieurs milliers de pieux seront probablement battus au début de la période de la construction du nouveau pont; ces bruits d'impact risquent de se faire entendre de très loin, pendant 1 an, peut-être plus, et avoir également des répercussions sur la faune aquatique. Nous souhaitons que cette problématique soit prise en compte.

- **La qualité de l'air**

L'APRIDS apprécie la décision de mettre en place une station d'analyse à proximité des nouvelles installations. Cette station sera

interconnectée au réseau existant et sera fort utile pour la mesure des particules fines et des gaz polluants, sous toutes leurs formes.

L’empreinte carbone et la compensation pour les gaz à effet de serre (GES)

L'APRIDS accueille avec grand intérêt l'initiative de Transports Canada concernant son engagement ferme de comptabiliser et de compenser annuellement les résidents pour les GES émis pendant la décennie de travaux de construction qui s’amorce pour la réalisation du mégaprojet du nouveau pont pour le Saint-Laurent. Ce faisant, Transports Canada sensibilise la population de l'impact des GES affectant l'environnement, dont notamment, les changements climatiques. Il serait tout à fait équitable que ces retombées positives profitent en grande partie aux résidents de L’Île-des-Sœurs.

L'APRIDS souhaite que la société PJCCI octroie elle aussi cette mesure de compensation environnementale lors de la construction du pont de contournement et du nouveau pont de L’Île-des-Sœurs.

Cette approche innovante doit servir de modèle pour tous les paliers publics et privés lors la mise en oeuvre de chantiers de construction.

L'APRIDS souhaite profiter du projet de compensation environnementale (GES) mis de l'avant par Transports Canada. L'association propose donc de consulter ses citoyens afin de définir et de réaliser un projet indépendant de verdissage du quartier de L’Île-des-Sœurs, dans le but d’améliorer son caractère champêtre, conformément à l'objectif du plan d'urbanisme.

L'appréciation de Transports Canada sur la meilleure façon de procéder quant à la forme dont pourrait prendre cette requête est attendue dans l'expectative d'une belle collaboration.

Déconstruction du pont de contournement

Puisque la construction de ce pont va commencer à brève échéance, l'APRIDS souhaiterait que certains critères de construction (durée de vie de 10 à 15 ans) ne soient pas irréversibles, sachant que la réutilisation d'un tel ouvrage pourrait certainement être très utile et coûter moins cher que sa déconstruction. À ce jour, et sans présumer de l'avenir, nous pensons qu'il pourrait être utilisé en partie comme voie de secours pour les véhicules d'urgence, de piste piétonne et cyclable, et pourquoi pas, comme illustration de la bonne utilisation des fonds liés au dédommagement de l’empreinte carbone, en

transformant une partie en parc linéaire, comme cela s'est déjà fait dans d'autres grandes villes. Cet ouvrage étant soumis à de très faibles charges, après ses dix premières années de vie, pourrait avoir une durée de vie de plusieurs décennies à un coût raisonnable.

Le projet de système léger sur rails (SLR)

L'APRIDS a reçu, avec beaucoup de satisfaction, l'annonce faite par Québec de favoriser la mise en œuvre d'un train léger, desservant la rive sud. L'APRIDS souhaiterait s'impliquer au niveau de la mise en place d'une gare à L'Île-des-Sœurs et surtout, de ses moyens d'accès et de la création de certains incitatifs, telle la mise en circulation d'une navette desservant toute L'Île-des-Sœurs, à partir de la future gare.

En conclusion – L'APRIDS souhaite maintenir les solides relations déjà amorcées avec les intervenants afin de faire valoir les préoccupations de tous les résidents de l'île de façon constructive et efficace.

APRIDS - Comité du pont Champlain

Daniela Villatora, présidente de l'APRIDS et membre du Comité

Mario Langlois, porte-parole du Comité

Jean-Claude Debaque

Svein Hubinette

Paul Lussier

Jacques Sarrailh

Bernard Tessier

À propos de l'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs - L'APRIDS est un organisme à but non lucratif qui, depuis 26 ans, œuvre à l'amélioration de la qualité de vie des résidents de L'Île-des-Sœurs et à la protection de son environnement. Elle a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts de tous les résidents de L'Île-des-Sœurs, principalement auprès des instances publiques. Elle se préoccupe de la sécurité des citoyens, de l'aménagement du territoire et des installations éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. www.aprids.ca

Renseignements : Daniela Villatora Téléphone : (514) 937-8404

Courriel : dvillatora@videotron.ca

Bernard Tessier Téléphone : (514) 762-1260

Courriel : bernt@noranet.com